

BE-A0523\_721487\_802106\_FRE

Inventaire des archives du notaire Léonard  
Joseph Varlet (Soumagne), 1839-1873



Het Rijksarchief in België  
Archives de l'État en Belgique  
Das Staatsarchiv in Belgien  
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

---

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Compétences et activités.....	5
Archives.....	5
Contenu et structure.....	6
Contenu.....	6
Sélections et éliminations.....	6
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	7
I. Répertoires.....	7
1 - 3 Répertoires chronologiques. 1839 - 1855.....	7
II. Minutes.....	8
4 - 39 Minutes. 27 octobre 1839 - 2 juin 1873.....	8

## Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Notaire Léonard Joseph Varlet (Soumagne)

Période:

1839-1873

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0523.6773

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 39.00
- Etendue inventoriée: 5.00 m

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Liège

## Consultation et utilisation

### *CONDITIONS D'ACCÈS*

Les documents sont consultables aux horaires, tarifs et règlements en vigueur aux Archives de l'État à Liège (pour plus d'informations, consultez notre site web <http://arch.arch.be>).

Selon l'article 62 de la loi sur la fonction notariale du 25 ventôse an XI, Les actes notariaux de plus de 100 ans sont librement communicables.

Les actes notariaux de moins de 100 ans sont librement consultables par le notaire déposant, son ayant cause ou un membre du personnel mandaté par l'étude notariale.

Toute autre personne peut consulter un acte notarial de moins de 100 ans sur présentation d'une déclaration écrite d'un notaire (qui ne doit pas nécessairement être l'ancien détenteur des minutes ou son successeur) dans laquelle celui-ci attestera que le demandeur est une personne intéressée en nom direct, héritier ou ayant droit pour l'acte dont l'autorisation est donnée.

Si le demandeur est un géomètre, l'autorisation écrite d'un notaire peut être remplacée par un mandat écrit sous la forme d'une lettre de mission, à condition que celle-ci émane d'une personne intéressée en nom direct.

Attention : seul(s) l(es) acte(s) énuméré(s) dans l'autorisation peu(ven)t être consultés.

### *CONDITIONS DE REPRODUCTION*

Les documents peuvent être reproduits selon les tarifs <sup>1</sup>et règlements appliqués par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

---

1 Voir arrêté ministériel du 25 mai 2018 fixant les tarifs pour des prestations effectuées par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

Histoire du producteur et des archives

### *PRODUCTEUR D'ARCHIVES*

#### NOM

Notaire Léonard Joseph Varlet (Soumagne).

#### HISTORIQUE

Le notaire Léonard Joseph Varlet a exercé de 1839 à 1873 à Soumagne.

#### COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Le notaire est un officier public, nommé par le Roi. Sa compétence couvre trois grands domaines du droit : le droit immobilier (achat, vente de biens immobiliers, emprunts, etc.), le droit familial (contrat de mariage, adoption, donation, succession, divorce, etc.) ainsi que le droit des affaires (constitution de sociétés, fusion, etc.).

Le notaire intervient souvent dans ces trois domaines parce que la loi impose des écrits pour constater des accords entre deux ou plusieurs parties. On appelle ces écrits actes authentiques. Le notaire et ses collaborateurs effectuent donc des recherches auprès des différentes administrations pour que l'acte soit inattaquable, tant sur le contenu que sur la forme. Ils en assurent également le suivi.

#### *ARCHIVES*

Les minutes du notaire Léonard Joseph Varlet ont été versées aux Archives de l'État à Liège entre 2000 et 2010.

Contenu et structure

### *CONTENU*

Les archives couvrent la période d'exercice du notaire Léonard Joseph Varlet à Soumagne.

### *Langues et écriture des documents*

Les documents sont rédigés en français.

### *SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS*

Aucun document n'a été éliminé du fond.

---

## Description des séries et des éléments

### I. RÉPERTOIRES

<b>1</b>	<i>1 - 3 RÉPERTOIRES CHRONOLOGIQUES. 1839 - 1855.</i> 1839 - 1855.	1 volume
<b>2</b>	1855 - 1861.	1 volume
<b>3</b>	1861 - 1873.	1 volume

## II. MINUTES

4	4 - 39 MINUTES. 27 OCTOBRE 1839 - 2 JUIN 1873. 27 octobre 1839 - 29 décembre 1839 (n° 1-31).	1 liasse
5	1er janvier 1840 - 31 décembre 1840 (n° 1-162).	1 liasse
6	4 janvier 1841 - 31 décembre 1841 (n° 1-163).	1 liasse
7	4 janvier 1842 - 31 décembre 1842 (n° 2-150).	1 liasse
8	2 janvier 1843 - 23 juin 1843 (n° 1-100).	1 liasse
9	23 juin 1843 - 31 décembre 1843 (n° 101-213).	1 liasse
10	3 janvier 1844 - 31 décembre 1844 (n° 1-202).	1 liasse
11	7 janvier 1845 - 31 décembre 1845 (n° 1-159).	1 liasse
12	1er janvier 1846 - 27 décembre 1846 (n° 1-183).	1 liasse
13	6 janvier 1847 - 29 décembre 1847 (n° 1-200).	1 liasse
14	3 janvier 1848 - 26 décembre 1848 (n° 1-176).	1 liasse
15	2 janvier 1849 - 26 décembre 1849 (n° 1-210).	1 liasse
16	3 janvier 1850 - 31 décembre 1850 (n° 1-178).	1 liasse
17	5 janvier 1851 - 29 décembre 1851 (n° 2-221).	1 liasse
18	1er janvier 1852 - 30 décembre 1852 (n° 1-183).	1 liasse



---

19	3 janvier 1853 - 31 décembre 1853 (n° 1-177).	1 liasse
20	2 janvier 1854 - 30 décembre 1854 (n° 1-164).	1 liasse
21	3 janvier 1855 - 25 décembre 1855 (n° 1-234).	1 liasse
22	2 janvier 1856 - 23 décembre 1856 (n° 1-201).	1 liasse
23	8 janvier 1857 - 30 décembre 1857 (n° 4-194).	1 liasse
24	1er janvier 1858 - 28 décembre 1858 (n° 1-190).	1 liasse
25	1er janvier 1859 - 27 décembre 1859 (n° 1-175).	1 liasse
26	8 janvier 1860 - 31 décembre 1860 (n° 1-152).	1 liasse
27	1er janvier 1861 - 25 décembre 1861 (n° 1-195).	1 liasse
28	5 janvier 1862 - 30 décembre 1862 (n° 1-180).	1 liasse
29	2 janvier 1863 - 31 décembre 1863 (n° 1-204).	1 liasse
30	4 janvier 1864 - 26 décembre 1864 (n° 1-227).	1 liasse
31	2 janvier 1865 - 28 décembre 1865 (n° 1-201).	1 liasse
32	4 janvier 1866 - 31 décembre 1866 (n° 1-188).	1 liasse
33	6 janvier 1867 - 31 décembre 1867 (n° 2-184).	1 liasse
34	1er janvier 1868 - 27 décembre 1868 (n° 1-166).	1 liasse

35	5 janvier 1869 - 26 décembre 1869 (n° 1-185).	1 liasse
36	1er janvier 1870 - 29 décembre 1870 (n° 1-153).	1 liasse
37	1er janvier 1871 - 30 décembre 1871 (n° 1-195).	1 liasse
38	1er janvier 1872 - 29 décembre 1872 (n° 1-214).	1 liasse
39	1er janvier 1873 - 2 juin 1873 (n° 1-102).	1 liasse